

# ENQUÊTE FORMATION EMPLOYEUR – annuelle EFE-a

---

Céreq – Dares – France Compétences

## Contexte

- Enquête pluri-annuelle du Céreq – Dares – France Compétences pour mesurer l'effort de formation des entreprises
- Ré-interrogation durant 4 années des entreprises répondantes à l'enquête EFE-e (volet français de l'enquête européenne CVTS) ayant lieu tous les 5 ans
- Principale source sur cette thématique dans la statistique publique avec la disparition des 24-83 ainsi que de l'enquête Acemo-DSE

# Objectifs

Objectifs de cette enquête :

- Indicateurs annuels sur l'effort de formation des entreprises
- Suivi et évaluation des conventions d'objectifs et de moyens signés avec les Opcos
- Mise à jour de l'annexe au projet de la loi de finance portant sur la formation professionnelle
- Compléter les dispositifs existants permettant de documenter l'accès de la formation du point de vue des bénéficiaires (enquête FLV et enquête emploi en continu).

Les principaux thèmes abordés par l'enquête seront les suivants :

- Données structurelles de l'entreprise
- Modalités de formation
- Données quantitatives sur la formation
- Données financières
- Liens entre pratiques formatives de l'entreprise et l'offre de service de son Opcos
- Un module annuel sur une thématique d'actualité



# Dispositif d'enquête

L'enquête comportera quatre vagues :

- La vague 1 à l'automne 2022, suite à des contraintes techniques (EFE-e)
- Les vagues 2 à 4 au printemps-été des années 2023 à 2025
- Enquête en multimode internet / téléphone
- Taille de l'échantillon : 15 000 entreprises répondantes  
Echantillon rotatif avec des entreprises entrantes afin de compenser l'attrition, limiter la charge statistique des entreprises et améliorer la précision des estimateurs
- Questionnaire de l'ordre de 20 minutes

## Exploitation et diffusion des résultats

- Le Céreq, la Dares et France Compétences assureront la coordination de l'exploitation des données et leur publication. Le retour d'information à l'unité enquêtée passera chaque année par l'envoi de la première publication autonome.
- La première publication aura lieu au plus tard dans l'annexe au projet de la loi de finance portant sur la formation professionnelle à l'automne 2023.
- Mise à disposition auprès des chercheurs via l'ADISP et le réseau QUETELET

**Merci pour votre attention.**